

Formation LAA coordination – surindemnisation

Date sur demande
Lieu CEI, Rue Galilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains (1^{er} étage)

Animateur Michel Ruffieux, spécialiste sinistres assurances de personnes
(sous réserve)

Public cible Gestionnaire expérimenté/e dans les sinistres LAA

Prérequis Pratique courante des cas complexes de sinistres LAA

Objectifs didactiques

Après avoir participé à cette journée de formation, vous

- connaissez les règles de coordination intrinsèques LAA
- connaissez les règles de coordination extrinsèques
- connaissez le calcul de la surindemnisation selon l'art. 69 LPGA
- connaissez les notions de causalité naturelle / adéquate ainsi que les catégories d'accidents

Thèmes principaux du jour

- Coordination des prestations entre assureurs
- Notion de causalité naturelle et adéquate

Travaux préparatoires

Deux semaines avant les cours, chaque participant/e recevra le support de cours sous forme électronique. Nous invitons chaque personne d'enregistrer ces documents sur son ordinateur personnel et d'emporter avec soi les lois y relatives (LAA – LPGA)

Points CICERO

8 points vous seront crédités



INSTITUT ROMAND
DE FORMATION
EN ASSURANCES

Programme (sous toute réserve d'usage)

- 08h.45'** Salutations, présentation et objectifs de cours
- 09h.00' Base de la coordination
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 10h.00' Pause
- 10h.20' Coordination interne à la LAA
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 10h.50' Pause
- 11h.00' Coordination interne à la LAA – suite
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 11h.30' Coordination entre assureurs sociaux (prestations en nature et prestations en espèces)
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 12h.15' Repas de midi
- 13h.15' Coordination entre assureurs sociaux (prestations en nature et prestations en espèces) - suite
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 14h.00' Pause
- 14h.15' Surindemnisation selon l'art. 69 LPGA
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 15h.00' Causalité naturelle – statu quo ante/sine
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 15h.45' Pause
- 15h.50' Causalité adéquate – catégorie d'accidents/d'événements
(approche théorique et mise en pratique sous forme de groupe de travail en binôme)
- 16h.50' Conclusion – questions réponses – atteinte des objectifs de la journée
- 17h.15'** Fin de la journée